



## **Signature d'une convention de partenariat**

# **La CMA 13 et la Mission Locale de Marseille mutualisent leurs moyens en faveur de l'apprentissage**

**Dans l'objectif de soutenir le développement et la structuration de l'offre d'apprentissage sur leur territoire, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) et la Mission Locale de Marseille (MLM) ont décidé de mettre en œuvre une politique commune reposant sur leurs compétences mutuelles. Une convention de partenariat sera signée à cette occasion par Jacques Rocca-Serra et André Bendano, leurs Présidents respectifs, le vendredi 13 février à 17h30, dans les locaux de la Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art.**

Cette convention repose sur plusieurs axes permettant la mise en place d'actions de promotion et de valorisation de l'offre en apprentissage auprès des entreprises et des jeunes.

### **Mutualisation des moyens dans les actions de promotion**

Les deux institutions vont mutualiser leurs moyens afin de mettre en place des actions de promotion de l'apprentissage. Cela se traduira, entre autre, par la diffusion de façon régulière des offres d'emploi en contrat d'apprentissage par la CMA 13 au responsable désigné par la Mission Locale. Cette dernière mettra, de son côté, en relation l'offre de la CMA 13 et le jeune accueilli par la Mission Locale après validation de son projet professionnel.

### **Valorisation de l'offre en apprentissage auprès des entreprises et des jeunes**

La CMA 13 et la Mission Locale assureront la valorisation de l'offre en apprentissage auprès des jeunes, des acteurs de l'insertion professionnelle et des entreprises, par le biais de débats, informations collectives, tables rondes, forums... Les deux partenaires s'entendent pour améliorer leur connaissance partagée des entreprises locales.

Cette initiative devrait permettre à moyen terme d'arriver à une meilleure adéquation entre les offres et les demandes d'emploi en apprentissage et par conséquent, de mieux intégrer les jeunes dans le monde du travail. Elle est dans la droite ligne de l'engagement de la CMA 13 pour l'apprentissage et de la Mission Locale pour l'emploi et fait suite à d'autres conventions signées par cette dernière avec les Missions Locales d'Aubagne, La Ciotat, Est-Etang de Berre, Ouest-Provence et Salon.



Chambre de Métiers



#### **Contacts presse**

**Marge Vandendries, Chambre de métiers  
et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône**

04 91 32 24 33 - 06 71 84 48 39

[mvandendries@cm13.org](mailto:mvandendries@cm13.org)

**Direction Générale, Brigitte Cavallaro,  
Mission Locale de Marseille**

04 96 11 10 80

[noailles@mlmarseille.org](mailto:noailles@mlmarseille.org)